

**TERMES DE REFERENCE**

**Intitulé :** «Recrutement d’un groupe de consultants pour effectuer  *une analyse de vulnérabilité de l’écosystème des mangroves et élaborer un plan de restauration écologique des mangroves dans 5 sites (Lanirano , Ampalaza, Andrangy, Maromena et Ankilimiova) dans le paysage Mahafaly*»

**AO – 003/TUL/23**

**Département** : Conservation

**Lieu**: Paysage Mahafaly – Toliara avec de déplacements sur le terrain

**Projet : MG205200 -**  BAF

**Superviseur :** Landscape Manager, MEL (Monitoring, Evaluation and Learning) Officer

**Période : Mars au Mai 2023,** 25 hommes/jours pris en charge

1. **Contexte**

Le paysage marin de la réserve de biosphère de Tsimanampesotse-Nosy Ve Androka abrite des écosystèmes clés tels que les récifs coralliens, les herbiers marins et les mangroves, dont dépendent les pêcheries côtières. Ces écosystèmes constituent des habitats et des refuges pour de nombreuses espèces marines, y compris celles à haute valeur commerciale (telles que les poulpes, les poissons pélagiques, les langoustes). Au sein de la réserve de biosphère, les écosystèmes de mangrove dans le paysage sont peu connus et actuellement menacés en permanence par la formation des dunes, favorisée par le tsiok’antimo qui souffle en permanence durant la saison estivale dans cette région.

À travers le projet Blue Action Fund, WWF met un accent particulier sur l’adaptation basée sur les écosystèmes visant à utiliser la biodiversité et des services écosystémiques pour aider les communautés locales à s’adapter au changement climatique. Des mesures d’adaptation devront donc être mises en œuvre pour réduire les impacts actuels et futurs du changement climatique sur les écosystèmes. Ainsi, WWF fait appel à un groupe de consultants pour effectuer l’analyse de la vulnérabilité des mangroves dans 5 sites (Lanirano , Ampalaza, Andrangy, Maromena et Ankilimiova) dans le paysage Mahafaly et de développer leur plan de restauration écologique.

Le choix des zones de restauration des mangroves est souvent déterminé suivant les contextes et les problématiques identifiés localement, avec considération ou non du changement climatique. Ainsi, afin de permettre à l’équipe de WWF de connaître le niveau de vulnérabilité des écosystèmes de mangrove dans le paysage et de déterminer les zones les plus adéquates à restaurer en tenant compte du facteur changement climatique, une étude de l’écosystème doit être effectuée.

1. **Objectifs du mandat :**

L’objectif de ce mandat est d’établir les données de base (baseline) sur l’état de l’écosystème de mangroves dans les 5 sites, d’analyser les zones des mangroves restaurables en tenant compte des dynamiques de changement actuel et futur, surtout les conditions climatiques et l’évolution des dunes, de proposer un plan de restauration et des mesures d'adaptation permettant de réduire les risques et d’assurer la durabilité de l’écosystème mangroves et la résilience des moyens des subsistance des communautés dépendant des mangroves.

Ces études fourniront les informations clés relatives pour identifier les stratégies d’adaptation appropriées au niveau de ces sites et les principales étapes de restauration écologique des mangroves.

1. **Attributions de l’expert et son équipe**

Pour atteindre cet objectif, les principales attributions du groupe de consultants sont les suivantes :

* Inventaire des faunes et flores dans et autour de l’écosystème de mangrove pour établir l’état de référence (Baseline) de chaque villages;
* Analyse de vulnérabilité de l’écosystème des mangroves et des communautés dépendant face au changement climatique (incluant les menaces, la cartographie des menaces, l’analyse de l'évolution des mangroves dans le passé et la cartographie de niveau de vulnérabilité)
* Identification des zones restaurables et élaboration de plan de restauration tenant compte la projection des impacts de changement climatique incluant :
* les objectifs de la restauration écologique, les éléments de diagnostic effectué, le type de restauration adaptée, la délimitation et cartographie des sites à restaurer, les actions de restauration proprement dites, le suivi et l'engagement des parties prenantes locales.
* la cartographie des mangroves en fonction des mesures ou itinéraires techniques préconisées par le groupe d’experts, en vue d’une restauration écologique.
* La cartographie des zones de mangroves dites « sensibles » nécessitant des mesures de gestion particulières afin d’en assurer la protection.
* La carte montrant une modélisation de future évolution de la mangrove et des dunes et de l’état des sites de restauration sur 5 ans
* Proposition de stratégies/mesures d’adaptations appropriées pour rehausser la résilience des écosystèmes de mangroves dans les 05 sites et notamment par rapport aux biens et services écosystémiques qu’ils fournissent sur la base de l’analyse de vulnérabilité. Pour chaque mesure proposée, des arguments bien fondés sur comment cette mesure pourrait réduire la vulnérabilité au changement climatique du système ainsi que faire face aux impacts doivent être identifiés.
* Restituer les résultats des études effectuées auprès des communautés, autorités locales, WWF et autres partenaires clés ;

Tout au long du mandat :

* Le groupe de consultants sont tenus de travailler étroitement avec l’équipe de WWF et utiliser la méthodologie validée conjointement par le consultant et WWF avant d’entamer les analyses proprement dites.
1. **Résultats attendus**

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

* La méthodologie pour l’analyse de vulnérabilité des mangroves est affinée en se référant à l’étude de vulnérabilité des autres paysage de WWF;
* Les liens entre la vulnérabilité des écosystèmes de mangroves et les écosystèmes associés sont analysés ;
* Les faunes et flore de l'écosystème de mangroves inventoriés incluant leur état de santé et statut actuel ;
* Les impacts du changement climatique sur les écosystèmes des mangroves liés aux impacts sur les moyens de subsistance des communautés sont connus ;
* Les cartes de vulnérabilité des catégories de mangroves des zones étudiées sont développées incluant les cartographies des zones sensibles, des zones à restaurer activement ou passivement;
* Des stratégies/mesures d’adaptation sont proposées pour les 05 sites incluant les actions à mener en amont des mangroves ;
* Un plan de restauration de mangrove est disponible en tenant compte de l'étude de vulnérabilité établi, et en incluant lequel servira d’outils de travail pour les communautés locales de base ; le plan de restauration doit aussi inclure les objectifs de la restauration écologique, les éléments de diagnostic effectué, la délimitation des sites à restaurer, les actions de restauration proprement dites, le suivi et l'engagement des parties prenantes locales. Tout cela pour assurer la viabilité et la durabilité des résultats de la restauration.

Par rapport au présent mandat, WWF va :

* Organiser une réunion avec le consultant ou groupe de consultant avant le début effectif du mandat, afin de bien clarifier les attentes du mandat. Des ajustements pourront être apportés en vue de bien expliciter les résultats attendus ;
* Apporter son appui technique lors du développement de la méthodologie affinée ;
* Assurer avec ses partenaires l’organisation relative à la descente sur terrain et faciliter l’introduction des consultants sur terrain

Fournir les commentaires et recommandations nécessaires tout au long du mandat en vue d’avoir des livrables de qualité ;

1. **Livrables :**
2. Rapport d’analyse SWOT de la méthodologie jusqu’ici utilisée avec les recommandations (5 jour après début du contrat);
3. Une base de données de document qui servira de base pour les études de vulnérabilité des mangroves est disponible (05 jour après début du contrat);
4. Les données de référence des 05 sites sont disponibles et serviront d’orientation pour l’analyse proprement dite (30 jour après début du contrat);
5. Méthodologie affinée pour l’évaluation de la vulnérabilité des mangroves et guide pratique mis à jour sur la méthodologie (5 jour après début du contrat);
6. Table des matières de rapports pour validation auprès de WWF avant la collecte de données sur terrain (5 jour après début du contrat) ;
7. Rapport de mission relatif aux travaux sur terrain; (5 jour après mission)
8. Données brutes structurées sur les mangroves (faune et flore) et CD des photos prises sur terrain (30 jour après début du contrat);
9. Rapport préliminaire d’analyse de la vulnérabilité des mangroves et Baseline de la zone d’étude(version électronique) avec un résumé exécutif en anglais et français pour commentaires auprès du WWF et ses partenaires (tenant compte des éléments stipulés dans les résultats attendus) (30 jour après début du contrat);
10. Rapport de restitution des études de vulnérabilité et des stratégies d’adaptation auprès de WWF et ses partenaires incluant les présentations (Powerpoint) y afférentes (40 jour après début du contrat);
11. Rapport final d’analyse de la vulnérabilité des mangroves et Baseline de la zone d’étude (version électronique) avec un résumé exécutif en anglais et français tenant compte de tous les commentaires et recommandations (55 jour après début du contrat);
12. Plan de restauration pour les mangroves intégrant les aspects changement climatiques et suggestion des sites pour le suivi permanent (55 jour après début du contrat);

Tous les résultats issus de cette étude sont restitués et validés auprès des parties prenantes identifiées au préalable avec WWF

Toutes les bases de données de l'étude sont structurées et disponibles au niveau de WWF.

Par rapport à la mise en œuvre de ce mandat, le groupe de consultants est tenu de travailler en étroite collaboration avec l’équipe de WWF et ses partenaires clés. Toutes les étapes prévues dans le planning de travail devraient être systématiquement validées par l’équipe de WWF.

1. **Durée de la prestation :**

Les interventions se dérouleront entre Mars et Mai 2023, avec 25 jours pris en charge au maximum selon répartition ci-dessous, avec des travaux de terrain de 14 jours effectifs au maximum.

Affinage de méthodologie et deskwork : 2 jours

Travaux de terrain: 14 jours (collecte de données sur mangroves, sur les conditions des sites, données sociales) déplacement compris

 Analyse des données et Rédaction de rapport : 5 jours

Restitution des résultats au bureau de WWF : 1 jour

La finalisation de rapport doit se faire au moins 5 jours après réception des commentaires

1. **Profil requis:**

Groupe de consultants répondant aux critères ci-après :

* Expert au moins titulaire d’un Master ou DEA en Biologie Marine, Sciences Naturelles, Sciences Environnementales ou domaine équivalent;
* Équipe multidisciplinaire composé des spécialistes en flore et faune des mangroves, en socioéconomie et maîtrisant l’aspect Système d’Information Géographique;
* Expériences prouvées dans le domaine des écosystèmes de mangroves ;
* Expériences dans le domaine de l’analyse de vulnérabilité au changement climatique
* Bonne connaissance sur l’adaptation au changement climatique ;
* Très bonne capacité d’analyse, de rédaction et de synthèse ;
* Apte à travailler dans des conditions de terrain difficile ;
* Avoir effectué des mandats similaires constitue un atout.
1. **Conditions d’exécution du mandat :**

Le consultant ou le groupe de consultants:

* + Effectuera son mandat sous les supervisions techniques du Mangroves Programme Coordinator et le responsable Technique Mahafaly et du Landscape Manager de Mahafaly.
	+ devront soumettre les livrables au WWF avant la fin de leur contrat ;
	+ utiliseront leur propres ordinateur et équipement pour réaliser la prestation ;
	+ assument toutes les obligations fiscales relatives à son statut de Consultant. En sa qualité de travailleur indépendant, le consultant est seul responsable du paiement de toute taxe ou de tout impôt qui pourrait lui être réclamé dans le cadre du présent contrat, à condition qu'il soit en règle et à jour vis-à-vis des autorités administratives et fiscales sur présentation des pièces justificatives; à défaut, et conformément aux dispositions de la loi de finances en vigueur, le WWF est dans l'obligation de retenir à la source, sur le montant de ses prestations ou honoraires/factures, le pourcentage légal à reverser au fisc.
	+ sont tenus aux procédures de gestion du WWF dans le cadre de la réalisation des prestations, objet de cette offre de consultance.

WWF fixe un délai de 10 jours après la réception des livrables pour apporter ses remarques et commentaires ;

Les superviseurs techniques fourniront toutes les informations utiles pour mener à bien la prestation. Le consultant travaillera aussi étroitement avec toute l’équipe de WWF.

La prestation fera l’objet d’un contrat auquel seront annexés les présents TDR ainsi que l’offre validée.

1. **Présentation de l’offre :**

**a)- Dossier de soumission**

La proposition du prestataire devra contenir les éléments suivants :

* Une Offre technique comprenant :
	+ la méthodologie détaillée (une version PowerPoint devra être produite si le consultant est retenu) ;
	+ le calendrier de réalisation ;
	+ les moyens (matériels et humains) mis en œuvre pour réaliser la prestation ;
	+ les curriculum vitae (un canevas est disponible sur le lien <https://bit.ly/2H2M8Ed> ou peut être demandé par e-mail à l’adresse procurement@wwf.mg ) des consultant(e)s désigné(e)s pour réaliser la prestation, qui devront indiquer clairement les expériences similaires à l’objet de la présente prestation avec mention des références et le domaine de spécialisation ;
	+ les références pour les expériences similaires avec certificat en appui;
	+ autres documents jugés utiles.
	+ Une offre financière libellée en Ariary. La décomposition du budget sera faite en précisant par grande ligne d’activités (i) le nombre de jours et l’honoraire journalier du consultant; (ii) les débours y compris les frais missions. Les honoraires et les débours doivent être bien séparés dans l’offre. L’offre inclura également les détails des montants hors taxe et toutes taxes. Une mention spéciale devra être faite en cas d’exemption.
		1. **Conditions d’envoi des offres :**

L’offre technique et l’offre financière sont à mettre dans deux enveloppes séparées, elles-mêmes renfermées dans une enveloppe extérieure anonyme et portant uniquement la référence **« AO 003/TUL/23- Évaluation de la vulnérabilité des mangroves et un plan de restauration dans 5 sites** *(Lanirano , Ampalaza, Andrangy, Maromena et Ankilimiova)*  **en tenant compte des conditions climatiques dans le paysage des mangroves pour les mangroves présent dans le paysage Mahafaly – MG205200**»et remise au bureau de WWF Antsakaviro, Lot IIM 85 Ter Antsakaviro, Antananarivo 101,

Ou envoyées à l’adresse procurement@wwf.mg (en 2 fichiers séparés pour l’offre technique et l’offre financière avec comme objet **« AO – 003/TUL/23Évaluation de la vulnérabilité des mangroves et un plan de restauration dans 5 sites – MG205200**»

Au plus tard le **03 mars 2023 à 17h.**

1. **Dépouillement et sélection**

Le dépouillement aura lieu au bureau de WWF. Un comité d’évaluation sera chargé d’évaluer les offres recevables.

Le choix sera basé sur la qualité de l’offre technique et en considération du plafond budgétaire: l'adjudication revient à la meilleure offre technique dont l'offre financière ne dépasse pas le plafond; La possibilité de négociation n’est pas exclue si la meilleure offre technique fournit une offre financière excédant le budget disponible.

La grille d’évaluation est la grille suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Notation** |
| Compréhension du mandat, adéquation méthodologie et plan de travail | 25 |
| Expériences spécifiques liées au mandat/travaux similaires | 35 |
| Qualifications et compétences du personnel clé impliqué dans la prestation | 30 |
| Calendrier de réalisation et moyen de mise en œuvre | 10 |
| TOTAL | 100 |

Le dossier technique est noté sur 100 points. Le dossier technique ayant une note inférieure à 70/100 sera immédiatement éliminé.

Après classement des offres techniques, on procède à l’ouverture du pli contenant l’offre financière correspondante à la meilleure offre technique.

Au regard du contenu de l’offre technique et des éventuelles remarques du comité, des négociations sont entamées avec l’adjudicataire dans la limite du budget disponible. Si les négociations n’aboutissent pas, on passe à l’ouverture du pli contenant l’offre financière du second adjudicataire et ainsi de suite.

1. **Modalités de paiement**

Le paiement des honoraires se fera comme suit :

* 40 % après remise du document récapitulant les données brutes sur les indicateurs socio-économiques et le rapport préliminaires (livrables a) à h);
* 60% après remise et approbation par le WWF des produits livrables finaux (livrables i) à k)

Le règlement financier est subordonné à la production préalable de facture originale portant outre les mentions légales, les indications suivantes : la référence du marché, la domiciliation bancaire et la période d’exécution de la prestation.

Toute dépense nécessitant une pièce justificative selon les procédures, et qui n’est pas justifiée, sera déduite des honoraires.

WWF ne peut accorder aucune avance sur note d’honoraire. Par ailleurs, les débours sont payables par avance suivant les modalités de WWF (en totalité ou par tranche selon nécessité et durée de l’intervention), par le Travel Request Form (TRF) à remplir avant les missions. Un état récapitulatif sera à établir pour la justification des dépenses à remettre avec Travel Expense Claim (TEC), au plus tard 5 jours après la mission. Les dépenses supérieures ou égales à 60.000 Ar nécessitent des pièces justificatives réelles en bonne et due forme.

1. **Note de réserve sur l'annulation de ce processus de recrutement d’enquêteurs par ville**

Le présent appel peut être annulé dans une des conditions ci-après :

* La concurrence aurait été insuffisante ;
* Aucune candidature conforme aux présents TdR n'aurait été reçue ;
* Le financement de l’étude est interrompu.
1. **Fraudes et corruption et déclaration de conflit d’intérêt**

Les consultants confirment avoir lu entièrement la **Politique du WWF relative aux Conflits d’Intérêts** ainsi que la **Politique du WWF pour la Prévention et l’Enquête sur la Fraude et la Corruption**. Ils comprennent leurs responsabilités à s’y conformer, et s’y engager pleinement. A leur connaissance, ils n’ont pas de conflits tels que décrit dans la Politique du WWF relative aux Conflits d’intérêts : <https://bit.ly/2H2M8Ed>

1. **Ethique**

Les enquêteurs sont tenus de respecter des règles de conduite professionnelles irréprochables dans la conduite de son mandat. Par ailleurs, ils veilleront à ne pas ternir l’image du WWF dans l’exécution de son mandat. Le WWF se donne le droit de résilier la convention dans des cas avérés de mauvaise conduite pouvant porter préjudice au WWF.